

## La rente technologique

La mutation technologique actuelle donne à nos sociétés une quatrième dimension : la technologie. Habités à se développer dans le concret, celles-ci doivent réaliser un considérable effort d'adaptation à cette dimension « intellectuelle ». Cette mutation représente l'enjeu majeur des années à venir et la notion de rente technologique permet de mieux en mesurer l'importance.

En économie, une rente se définit comme un avantage structurel détenu par un producteur et lui permettant de bénéficier d'un revenu supérieur à ses concurrents. Ainsi, l'Arabie Saoudite dispose d'une rente minière considérable puisque ses coûts de production de pétrole sont de l'ordre de 0,5 à 1 \$ par baril, alors que le marché s'établit aujourd'hui à 15/20 \$ par baril et que certains producteurs de la mer du Nord ont un coût de revient supérieur à 10 \$ par baril.

Aujourd'hui, la technologie provoque des phénomènes comparables comme le montre l'exemple ci-dessous : pour construire un pare-choc automobile, il est possible d'utiliser de l'acier qui a un contenu énergétique de plus de 50 thermies par dm<sup>3</sup>, ou des matières plastiques qui ont un contenu énergétique deux fois moindre. Même après corrections dues aux qualités mécaniques des matériaux, cette différence constitue une véritable rente pour l'industriel qui maîtrise l'utilisation des matières plastiques. A partir de cet exemple, il est possible de généraliser cette notion de rente technologique.

Les rentes économiques « classiques » comprennent les rentes minières, foncières et commerciales

(monopole). Elles doivent être complétées aujourd'hui par la rente technologique que chaque producteur peut tirer de son avantage technique et de son organisation. Chacun des pays avancés, à l'Est comme à l'Ouest, dispose ainsi d'un avantage économique global dû à ses performances dans la maîtrise de la technologie.

Cette rente technologique diffère notablement des rentes classiques par une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous :

1. La rente technologique est « **synthétique** » en ce sens qu'elle est le résultat du travail des hommes et non d'un état naturel. De ce fait, la rente technologique est la propriété de celui qui la révèle.
2. La rente technologique est à la fois **infinie et renouvelable** car elle est fondée sur un phénomène qui n'a pas de limite naturelle.
3. La rente technologique est **relative et instable** à long terme. On parle volontiers d'une avance technologique et l'histoire nous enseigne qu'elle peut diminuer. Ainsi la Grande-Bretagne a perdu une partie importante de l'avance technologique qu'elle détenait au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En cela, la rente technologique se rapproche d'un simple avantage commercial remis en cause par le marché.

En raison de ces caractéristiques, la réalité même de la rente technologique est parfois remise en question ; néanmoins les stratégies développées par des pays comme le Japon illustrent bien l'utilité et la pertinence de cette notion.

Depuis vingt ans, nous assistons à la mise en œuvre rapide de nouvelles technologies de plus en plus nombreuses qui bouleversent progressivement notre économie, notre environnement et nos lois. Certains pays comme le Japon ou les USA en tirent un meilleur profit que les autres car ils ont su mettre en œuvre une stratégie de développement de leur rente technologique.

Cette stratégie se déroule dans un cadre nouveau et suivant des règles différentes de celles du passé. Ainsi, le « jeu stratégique » du passé était à somme constante : chaque rente gagnée par un pays était perdue par un autre. Il s'agissait de territoires, de ressources minières ou d'avantages commerciaux ; les possibilités de gains étaient limitées et connues à l'avance.

Il n'en est plus de même aujourd'hui : grâce à la technologie, il est possible de gagner alors que personne ne perd. Le jeu stratégique est à somme croissante. La nouvelle frontière technologique des pays avancés est repoussée chaque jour davantage.

Il faut tirer les conséquences économiques et politiques de ce nouvel environnement. Notre pays doit savoir adapter sa stratégie à cette quatrième dimension que constitue la technologie. Pour maintenir son rang économique et politique dans le monde, il doit renforcer sa rente technologique.

**Patrice NOAILLES,**  
conseiller municipal de Sceaux,  
président de l'Institut politiques et technologies